

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 6

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Luc PORTES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

Monsieur Robert DUPARC, **Conseiller Municipal**

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Madame Stéphanie GAYET est nommée secrétaire de séance.

POLITIQUE DE LA VILLE

16 – 12 décembre 2024

16. Politique de la ville – contrat de ville 2024-2030

Rapporteur : Madame Claudine MATALA

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains,

Vu l'instruction du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030,

Considérant la nouvelle géographie prioritaire comportant deux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : le QPV Centre-ville et le QPV Sarlac,

Considérant les enjeux locaux les plus prégnants (priorités resserrées) déterminés sur la base de projets spécifiques à chaque quartier et déclinés en orientations stratégiques,

Considérant qu'un appel à projets annuel sera réalisé sur la base d'un cahier des charges rénové, permettant une déclinaison opérationnelle de ce nouveau Contrat de Ville,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 4 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
LORENZO),

APPROUVE le Contrat de Ville de Moissac, contrat unique de mise en œuvre de la Politique de la Ville, tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat cadre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2024

Le Maire,



Roman LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GAYET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :